

Flambée des prix des boissons alcoolisées et des limonades au Burundi

PANA, 03/01/2009 Bujumbura, Burundi - La brasserie qui a le monopole de la fabrication et de la commercialisation des boissons alcoolisées et des limonades au Burundi, la BRARUDI, a décidé de revoir à la hausse les prix de ses produits dans des proportions allant de 5 à 10% en ce début d'année 2009, a-t-on appris samedi, de source autorisée à Bujumbura. Les amateurs de la très populaire bière de marque «PRIMUS» ont vu le prix à la bouteille 72 cl passer allégrement de 750 à 850 francs burundais (un dollar vaut à peu près 1.220 francs burundais) dans la nouvelle grille des coûts de la BRARUDI.

Les autres marques de bières et limonades ont connu des hausses forfaitaires de 50 francs la bouteille, selon toujours la volonté de la BRARUDI. L'usine n'avait pas non plus tenté de tendre avec les consommateurs l'année dernière en décidant des hausses unilatérales en cascade « pour mieux faire face à l'inflation et au renchérissement des coûts des matières premières importées et à la flambée des prix des produits pétroliers », s'est-elle expliquée à chaque fois. L'association burundaise des consommateurs (ABUCO) avait appelé, dans la foulée des hausses en cascade de l'année dernière, à trois «journées sans alcool». Le mot d'ordre n'a pas été un grand succès dans un pays où la dépendance à l'alcool est très forte en l'absence d'autres loisirs. Le gouvernement burundais a aussi sa part de responsabilité dans les nouvelles hausses des prix des boissons alcoolisées et des limonades. La loi des finances 2009 prévoyait en effet de nouvelles taxes à la consommation sur les produits de la BRARUDI pour compenser le déficit budgétaire estimé à plus de 115 millions de dollars us. Le contribuable est également avisé d'autres taxes à la consommation qui vont frapper le sucre ou encore le carburant dans la même logique gouvernementale de combler le déficit budgétaire. La hantise reste grande dans l'opinion des consommateurs d'assister à la flambée généralisée des prix des produits de base déjà inabordable sur les marchés locaux faute d'un contrôle régulier par les services habilités du ministère du commerce.